



ZONE DE DISTRIBUTION : LE RIMBAU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les paramètres physico-chimiques sont conformes aux exigences de qualité excepté pour la conductivité, ou minéralisation de l'eau, très faible.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : DRAIN VERNEDES, FONT D'EN CASSAGNE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 43 personnes sur 1 commune (COLLIOURE). Le responsable des installations est : « CC DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « CC DES ALBÈRES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBÉRIS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 15

Conformité : 93 %

Valeur maxi : 7 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 3,9 mg/L

Valeur maxi : 3,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

TURBIDITÉ

A

Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur maxi : 0,27 NFU

ARSENIC

-

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Quelques conseils



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 25/07/2026

UDI 066000973

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 3 °f

Valeur maxi : 3 °f

CONDUCTIVITÉ À 25°C

Minéralisation très faible

Minéralisation de l'eau, la conductivité reflète la concentration de l'ensemble des minéraux dissous.

Nombre de prélèvements : 4

Valeur moyenne : 114 microS/cm

Valeur maxi : 121 microS/cm